L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 26 JUILLET 1891.

La petite cousine Berthe devait arriver bientôt avec ses parents.

—Oscar, dit la mère, ta cousine sera ici demain. Observe-la bien, surtout à table, tu verras comme elle est gentille et gracieuse en tout.

Berthe arriva. Oscar ne la perdait pas de vue et son admiration ne connaissait pas de bornes.

Un jour sa mère lui dit:

—Eh bien, Oscar, vois-tu comme Berthe se conduit bien?

—Oui, maman.

—Ne pense-tu pas que ses manières sont plus polies et plus gracieuses que les tiennes?

—Oui, maman. Mais je crois savoir pourquoi.

—Et pourquoi donc, enfant?

—Probablement que Berthe a été mieux élevée que moi.

Au restaurant:

—Garçon!

—Monsieur.

—Qu'est-ce que c'est ça?

Et le client montre trois grands cheveux.

Puis, en matière de conclusion conciliante:

—Vous auriez au moins dû me servir ce potage-là dans un médaillon.

Les savants pour rire:

P.... va voir un professeur d'histoire naturelle et le trouve dans son cabinet, prêt à sortir.

—Je vous dérange peut-être, monsieur, demande le visiteur.

—Mais pas du tout.

—Vous allez, m'a-t-on dit, commencer d'importants travaux, et ma visite....

—Vous ne me dérangez nullement, vous dis-je. Au contraire. J'allais faire quelques études sur les singes. Asseyez-vous donc.

Avis.

$4,273 40.

Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1891.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un quart du billet de combinaison Nos 18—37—60, Classe 273, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Quatre Mille Deux Cent Soixante treize Piastres et Quarante Sous, le vendredi, 24 juillet 1891; le dit billet ayant coûté la somme de vingt-cinq sous au bureau de P. A. Bachemin, 61 rue Patterson, Alger, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit billet au bureau de la Compagnie.

Nom: BEN WILLIAMS,
Résidence: 119 rue Vallet, Alger, Lne.

26juil—1f

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

LE prix le plus élevé au marché payé pour des plumes d'Aigrettes et de Héron, aussi pour des peaux de Crocodile. Sal. Stern, rue Décatur, 52. 26 juin—1m

A LOUER

AU 216 rue Bourbon, entre St Philippe et Dumaine grande chambre de devant, $4, petite $1.50. Pension $3.50. Famille privée. 26 juil—1f

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière et une domestique. S'adresser au No 62 rue Toulouse. 26juil—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

W. G. Tebault vs Mme M. A. Field et son mari Spencer Field.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans—Nos 19,172.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 45 rue Royale, entre Dumaine et Bienville le SAMEDI, 1er août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

22 juil—22 26—aout 1

Anheuser-Busch Brewing Association vs Martin Ferlée.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 16,635—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, le VENDREDI, 31 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les dépendances qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y attachent ou y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rochblave, Gravier Commune et Dolhonde, [illegible] ... partie du lot No 34, d'après un plan déposé en l'étude de Philippe Lacoste, anciennement notaire en cette ville. Etant une partie de la même propriété qui a été acquise par le dit Martin Furlong, par acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le 21 juin 1879, Enregistré au bureau des aliénations, livre 110, folio 671.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

1juil—1 8 15 22 29 31

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,891—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme E. J. Carter, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26 31—1 aout

Succession de John Spencer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32 676—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Lynch et Frederick Zengel, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 juil—24 29—2 aout

Succession de E. Camille Hiro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30 856—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave A. Breaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 juil—25 29—2 aout

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. No 32,279—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Ada Henry, exécutrice testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 juil—25 29—2 aout

Succession de Mme John C. Finney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No [illegible]—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John C. Finney, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 juil—21 26 29

Succession de J. M. Johnston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,194—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. Keenan et A. P. Trenchard, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 JUILLET—CLASSE No 274

Tirage de 4 heures P. M.

43	5	21	2	14	56	48	44	6	28	47	73	50

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 25 juillet 1891—4 heures P. M.

W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 AOUT 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...$300,000, soit $300,000
1 Lot de... 100,000 ... 100,000
1 Lot de... 50,000 ... 50,000
1 Lot de... 25,000 ... 25,000
2 Lots de... 10,000 ... 20,000
5 Lots de... 5,000 ... 25,000
25 Lots de... 1,000 ... 25,000
100 Lots de... 500 ... 50,000
200 Lots de... 300 ... 60,000
500 Lots de... 200 ... 100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...$500, soit...... $50,000
100 Lots de... 300, ... 30,000
100 Lots de... 200, ... 20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit...... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900

3,134 Lots se montant à...$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de lot annoncé.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 33,518—Adolph Keitel vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Adolph Keitel soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, à son bureau, No 7 rue du Camp, en cette ville, le VENDREDI, 28me jour d'août 1891 dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député Greffier.
26 juil—26 31 aout 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 33,424—Division D—H. Kern & Son vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison commerciale de H. Kern & Son, composée de Henry Kern et Emile Kern, soit convoquée et tenue pardevant Abel Dreyfous, Esq., notaire, à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, le SAMEDI, 15me jour d'août 1891, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues; et que John C. Wickliffe, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1891.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la dite Cour, Division D., maintenant absent en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 juil—3f au 15 aout

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,349—Division E—E. Marquese & Co. vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci-dessus enregistrée et le tableau y annexé et les affidavits accompagnant la même et la Cour étant satisfaite que les débitants du pétitionnaire se sont conformés avec toutes les formalités requises par la loi, la cession des biens de ladite raison sociale de E. Marquese & Co. et de Alexis Bonnecase est par le présent acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers et une assemblée des créanciers de la dite raison sociale et du dit Alexis Bonnecase est par le présent ordonnée de se réunir le 3me jour d'août 1891 pardevant James Fahey, notaire en cette ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à 11 heures A. M., pour choisir un syndic; il est de plus ordonné que toutes les procédures contre les personnes et les biens des dits débiteurs insolvables soient suspendues. Il est de plus ordonné qu'une réunion des créanciers soit autorisée et ait lieu pour fixer les conditions de la vente de la propriété, droits, crédits et effets des dites dettes et de déterminer si le syndic appointé par eux donnera caution, et cela, en quel montant et de voter sur toutes les autres matières ainsi que sur la décharge des pétitionnaires, etc., qui peuvent être présentées devant eux. Il est de plus ordonné que Joseph Lombard, Esq., avocat, soit appointé avocat pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 27 juin 1891.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30juin—3f au 3août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,443—Division D—Edward Bonnet vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Edward Bonnet soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant T. Wharton Collens, notaire, en son bureau, dans la bâtisse Morris, le LUNDI, 17me jour d'août 1891, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mercer Patton, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1891.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour. Division D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15juil—3 f au 17 aout

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,239—Division D.—J. Frank Sporl vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire J. Frank Sporl, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire en cette ville, à son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, SAMEDI le 18ème jour de juillet 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et qu'Horace Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 15 juin 1891.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
16 juin—3f au 18 [illegible]

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 St-Mary et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Rabe et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13. rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14. rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7. Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10. Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21. Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3. Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Siers, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Philip Burnstein et al. Meyer Weil, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 9,769—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée, Chartres, Toulouse et St-Louis, désigné par le No 72 sur un plan déposé en l'étude de P. Lacoste, mesurant vingt pieds 2 pouces et demi de face sur la rue Levée sur cent quarante huit pieds huit pouces sur la ligne le séparant du terrain No 73; soixante-six sur la ligne opposée près de la rue St-Louis; de là ouvrant à angles droits, cinq pieds quatre pouces et deux lignes, et ayant une seconde profondeur de soixante quatorze pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur; et vingt-cinq pieds cinq pouces et demi de largeur à l'arrière. Ensemble avec 290 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et garanties.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, soit $1,550 avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1882, le montant du stock loan debt et la somme additionnelle de $6,200 de contributions sur les dites actions du capital, avec 8 pour cent d'intérêt sur chaque des susdites 10 demandes annuelles de contributions de $620 chacune à partir de la date des demandes; les demandes ayant été faites le 1er décembre de chaque année, à partir de 1881 à 1890, inclusivement, et les frais du procès et de la vente à moi que les taxes d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur, en outre assumera le reste de la dite hypothèque sur le stock debt non dû encore mais sujette à être appelée en vertu de la charte et des lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la somme de $21,700 et l'acquéreur assument toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses lois, et le reste comptant s'il y en a, du prix d'adjudication.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 juillet—21 28—4 11 18 22 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Michael McQuade vs Wm J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,180.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés comme les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré No 20, borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé par-devant A. Hero, Jr., notaire, le 23 décembre 1870. Les dits terrains mesurent chacun trente (30) pieds de façade sur l'avenue Nashville, sur une profondeur de cent cinq (105) pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 16 forme le coin de la rue Live Oak et de l'avenue Nashville, aussi tous les droits, titres, intérêt, réclamation et demande du défendeur à un morceau de terre, trente (30) pieds de largeur, s'étendant devant les dits terrains.

2° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés comme les Nos 13, 14, 15, dans le carré d'îlet No 20, borné par l'avenue Nashville, et les rues Live Oak, Arabella et Laurel mesurant au pied américain, selon un plan du dit carré annexé à un acte passé pardevant A. Hero, fr, notaire, le 23 décembre 1870, chacun trente (30) pieds de façade rue Arabella, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent cinq (105) pieds. Le terrain 15 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout a été acheté par le défendeur de Mme Mary Jane Finnegan, par acte pardevant H. E. Ker, notaire, le 20 janvier 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juillet—22 29 août 5 12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du local portant le numéro municipal 8 rue Carondelet.

La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs. James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,272.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Commune et Canal. Le dit lot désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant ancien voyer en cette ville, en date du 11 février 1840 et mesurant, conformément au dit plan, vingt pieds deux pouces de face à la rue Carondelet par les profondeurs suivantes, à savoir: cent pieds sept pouces sur le côté du lot No 7 et cent pieds deux pouces sur le côté du lot No 9, et à une largeur de cinquante pieds deux pouces et quatre lignes de largeur en arrière sur la rue Commune, en commun avec le dit lot et les améliorations.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Brewster W. Taylor, acte passé pardevant Antoine Doriocourt, le 9 mai 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans
1er juil—1 8 15 22 29—aout 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs George Pandelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,378—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet entre Moreau et Victoire, Marigny et Mandeville, désigné par le No 45, sur un plan du faubourg Marigny, fait par Nicholas Defortier, et déposé en l'étude de Wm Christy, notaire, le dit lot mesure cinquante (50) pieds de face rue Marigny sur cent quarante (140) pieds de profondeur, le tout, mesure française. Ensemble avec soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties et attachées à ladite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif, soit la somme de $240, montant du prêt (stock loan) avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er novembre 1883 et une autre somme de $1200 montant des contributions sur les dites actions avec 8 0/0 d'intérêt par an sur chacune des neuf appels annuels pour contributions de $120 chacun à partir du jour d'appel, l'appel étant le 1er de l'an de chaque année depuis 1881 à 1890, inclusivement, et les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur, en outre, assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, mais non exigible, mais sujette à être appelée selon la charte et les lois de la Banque, la somme de $4,200, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 juil—21 28—août—4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage.

dans le Cinquième District (anciennement Alger).

Succession de John Zinc.

No 33,157—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 août 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 juillet 1891, pour le compte de la dite succession—

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 151, borné par les rues Madison, Homer, Jackson et Monroe, mesurant, suivant un plan en l'étude de Wm. H. Seymour, en date du 6 mars 1880, 60 pieds de face à la rue Homer sur 94 pieds de profondeur, étant la totalité du lot original No 13 du dit îlet et une portion du lot No 14. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant quatre chambres, etc., etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 juil—25 aout 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété située dans le Cinquième District.

Mutual Loan and Building Company vs. Mme Anna Alwert et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 32,966.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'îlet numéro 120, borné par les rues Market, Seguin et Evéline, conformément à un plan de A. De Armas, du 20 août 1886, annexé à un acte pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 10 août 1886. Le dit lot mesure trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Market, sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles, sur une largeur de trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juil—14 21 28 août 11 15

LEÇONS DE FRANÇAIS,

PAR EMILE SERRES,

Bachelier ès lettres de l'Université de France, ex-rédacteur en chef du FRANCO-LOUISIANAIS de la Nouvelle-Orléans, de l'IMPARTIAL de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Serres, caissier-comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Mauge, sollicite des leçons de livre ou des comptabilités, soit en Anglais soit en Français. Ecrire 190 Hospital street.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Balance du passif in re F. L. Connerly vs. ses créanciers.

No 21,885—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau No 25 Commercial Place—LUNDI, 27 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 7 juillet 1891 et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée—

Toute la balance des lots de marbres, granits, etc., contenus dans le local Nos 266 et 268 avenue St-Charles.

Toute la balance des lots de marbres, granits, matériaux, etc., contenus dans le Cimetière de la Métairie.

Un lot de pierres à chaux et de "banker blocks" au dépôt du Mississippi Valley.

Aussi, tous les comptes non payés de l'insolvable contre diverses personnes.

Le tout d'après inventaire enregistré au bureau de l'encanteur. Pour être vendu en bloc ou en lots, à la satisfaction des acheteurs, sans limite.

Conditions—Comptant 17juil—17 22 27

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Annonce judiciaire—Droit d'occupation, articles de fantaisie pour hommes, vitrines et étagères, etc.—No 33 443, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Edward Bonnet vs. ses créanciers—Par Spear & Escoffier—Placide J. Spear, encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet.—Le LUNDI, 27 juillet 1891, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au No 101 rue Canal, près de Chartres, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A. siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D. actuellement absent sur un congé, dans l'affaire ci-dessus: 1° Le droit d'occupation de la portion du rez-de-chaussée du No 101 rue Canal, sous loué des fils de E. A. Tyler, expirant le 30 septembre 1891. 2° Le stock dans les affaires d'articles de fantaisie pour hommes en dit local. 3° Vitrines, étagères, etc. Conditions, comptant.

16juil—16 21 à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice

Au coin des rues St Louis et Roman, deux corps de logis.

Rue Roman, entre St-Louis et Toulouse, deux corps de logis.

Rue Perdido, entre Galvez et Johnson, cottage à distance de la rue.

Succession de Marie Coyne.

No 33,330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 août 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juillet 1891, pour le compte de la susdite succession, la propriété de valeur ci-après décrite.

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Louis, Roman, Derbigny et Toulouse, le dit terrain est désigné par la lettre A 1°, sur un plan de Geo. de Armas, député voyer de la ville, en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit terrain mesure 30 pieds de façade rue St-Louis, sur 80 pieds 7 pouces de profondeur et de façade rue Roman, formant le coin des rues Roman et St-Louis.

Les améliorations consistent en une maison double en bois couverte en ardoises, ayant six chambres, cuisine avec deux chambres citerne, lieux d'aisance etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et Toulouse, le dit terrain est désigné par la lettre B, sur un plan de Geo. de Armas, député voyer de ville en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit terrain mesure 29 pieds 5 pouces de façade rue Roman, sur 54 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cuisine ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance etc.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Johnson et Galvez. Le dit terrain est désigné par le No 15 et mesure 31 pieds de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à distance de la rue, ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

ET.

En vertu du même ordre et le même jour que ci-dessus, il sera vendu sur les lieux, rue Roman, entre les rues St-Louis et Toulouse, à dix heures du matin, tous les meubles qui s'y trouvent.

Conditions—Pour les meubles, comptant pour les immeubles un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale avec 8 0/0 d'intérêt à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1891 en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 10 0/0 du montant de la vente entre les mains des encanteurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Michael Grima, notaire aux frais des acquéreurs.

25 juillet—25—1 8 15 22 29 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée du Second District,

Avantageusement située près de la bâtisse de la Compagnie de Brasserie du Sud, coin des rues Marais et Conti.—Une bâtisse en briques à deux étages avec attic, occupée par Frank Oberle comme magasin d'épiceries de détail et buvette, coin St-Louis et Marais.—Bâtisse en briques à deux étages avec attic, No 216 rue St-Louis.—Une bâtisse en briques à deux étages à l'arrière occupée comme chantier de bois et charbon et Nos 88, 90 et 92 rue Marais.—Une bâtisse en briques à un étage, divisée en trois corps de logis.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Fred'k A. Stercken et als.

No 32,879—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1891, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 19 mai 1891 et signé le 25 mai 1891, et conformément aussi aux délibérations et recommandations d'une assemblée de famille homologuées le 1er juillet 1891, la propriété ci-après décrite, à savoir:

5 certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, se touchant tous, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Marais, Conti, Tremé et St-Louis, désignés par les Nos 13, 14, 15, 16, 17 sur un plan de Louis Pilié, daté du 27 novembre 1875, attaché à un acte hypothécaire en date du 21 décembre 1875 fait pardevant Félix Grima, notaire, par Hermann Fredick Stercken en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Le terrain No 13 formant le coin des rues Conti et Marais et mesure 21 pieds 8 pouces de façade rue Conti, la même largeur à l'arrière, sur l'allée Stercken, s'étendant de la rue Marais à la rue Tremé, sur 125 pieds 7 pouces de profondeur et de façade rue Marais, et 128 pieds 7 pouces 4 2/3 lignes du côté du terrain No 14.

Le No 14 est contigu au susdit terrain et mesure 21 pieds 3 pouces de façade rue Conti, la même largeur à l'arrière de la susdite allée Stercken, sur une profondeur de 128 pieds 7 pouces 4 2/3 lignes du côté du terrain 13, et 128 pieds 8 pouces 1/3 ligne du côté du terrain 15. Le terrain 15 touche au terrain 14 et mesure 21 pieds 3 pouces de façade rue Conti, même largeur à l'arrière sur la susdite allée Stercken, sur une profondeur de 128 pieds 8 pouces 1 1/3 lignes sur le côté du terrain No 14 et 128 pieds 8 pouces 6 lignes sur le côté du terrain numéro 16. Le terrain numéro 16 est contigu au terrain No 15, mesurant 21 pieds 3 pouces de façade rue Conti, la même largeur à l'arrière sur la susdite allée Stercken, sur une profondeur de 128 pieds 8 pouces et 6 lignes, sur la limite du terrain No 15, et 128 pieds 9 pouces 2 2/3 lignes sur la ligne du terrain numéro 17.

Le terrain No 17 est contigu au terrain numéro 16 mesurant 21 pieds 3 pouces de façade rue Conti, la même largeur sur la susdite allée Stercken, sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces 2 2/3 lignes sur la ligne du terrain numéro 16, et 128 pieds 9 pouces 7 1/2 lignes sur la ligne vers la rue Tremé.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages en briques, avec attic, formant le coin des rues Marais et Conti, occupée comme magasin d'épiceries et buvette par Frank Oberle, ayant dans la bâtisse principale, un magasin au rez-de-chaussée, deux chambres au second étage; une bâtisse en briques à deux étages attachée à la bâtisse principale ayant quatre chambres, verandah faisant face à la rue Marais, bâtisse en bois à l'arrière, cour briquetée, gaz partout, citerne, murs debout et tous autres débris, etc.

2° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Marais, Conti, St-Louis et Tremé; les dits terrains sont désignés par les numéros 11, 12, 36, sur le plan ou devis mentionné dans le paragraphe ci-dessus, et mesurant comme suit, savoir: le terrain numéro 11, 21 pieds 3 pouces de façade rue St-Louis, même largeur à l'arrière, sur 128 pieds 8 pouces 1 1/3 lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Tremé, et 128 pieds 7 pouces 4 2/3 lignes sur la limite qui la sépare du terrain No 12.

Le terrain numéro 12 forme le coin des rues St-Louis et Marais, mesurant 21 pieds 8 pouces de façade rue St-Louis, sur 70 pieds de profondeur et de façade rue Marais. Le terrain numéro 36 à l'arrière du terrain No 12, mais en est séparé par un passage et mesure 21 pieds 8 pouces de façade sur l'Allée Stercken, ci-dessus mentionnée, dans le paragraphe 3e, sur 50 pieds de profondeur et de façade rue Marais.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec attic, formant le coin des rues St-Louis et Marais, ayant au rez-de-chaussée un magasin, deux chambres à l'étage supérieur, attic, cuisine en briques, bâtisse attachée à la bâtisse principale avec une chambre au rez-de-chaussée, et trois chambres à l'étage supérieur, citerne, etc; aussi, une bâtisse en briques à un étage, couverte en ardoises, bâtisse divisée en trois corps de logis désignés par les numéros municipaux 88, 90, 92 rue Marais, ayant cinq chambres, hydrant, lieux d'aisance, etc.; aussi une bâtisse en briques à deux étages à l'arrière du terrain No 11 ayant 4 chambres, citerne, hydrant, auvent, etc. occupée comme chantier de bois et de charbon, et portant le numéro municipal 216 rue St-Louis.

Conditions—Comptant à la vente.

Les actes de vente pardevant Thos W. Collins, notaire, (bureau, bâtisse Morris, coin Camp et Canal), aux frais des acquéreurs.

4 juil—4,11,18,25—aout 1,8

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Dumas, coin Dauphine et Dumaine. Bienville—

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Successions de M. et de Mme John Jacob Barkhardt.

No 31,375—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune—SAMEDI, 1er août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mars 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

1o Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'îlet No 219, désigné par la lettre B, sur un plan d'Edgar Pilié, d'après lequel ledit terrain "B" mesure, au pied américain, cinquante pieds de façade rue Dorbigny, vingt-sept pieds sur une première profondeur du côté de la rue Conti; de là quatre pieds et huit pouces sur une ligne s'étendant vers la rue Bienville, qui mesure quarante cinq pieds de profondeur sur cinquante-quatre pieds de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue Bienville.

2o Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet No 218, borné par les rues Conti, Roman, Bienville et Derbigny, désigné par la lettre A, sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, en date du 5 décembre 1890 et annexé à un inventaire fait pardevant F. J. Aleix, notaire, le 6 décembre 1890 dans l'affaire de la susdite succession, ledit terrain A mesurant, au pied américain, vingt-sept pieds de façade rue Conti, sur une profondeur de cinquante-quatre pieds onze pouces et deux lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent.

L'acte de vente pardevant F. J. Aleix, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 juin—juil 4 11 18 25—1er août.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magnifique placement d'argent

La propriété en briques à trois étages, au coin des rues Bienville et Tremé.

Un terrain vague de valeur, rue Colombus, près de la rue Villeré.

Succession de L. H. Fernandez, décédé.

A des conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 18 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 août 1891, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commercial, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. A. Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent en congé, en date du 10 juillet 1891, dossier No 33,225, pour le compte de la succession de L. H. Fernandez, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Au coin des rues Bienville et Tremé.

1° Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Tremé et Franklin, désignés par les Nos 1, 8 et 9 qui se touchent et mesurent comme suit.

Le terrain No 1 forme le coin des rues Bienville et Tremé et mesure 26 pieds, 7 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur et façade rue Tremé sur 107 pieds.

Le terrain No 8 mesure 28 pieds 5 lignes de façade rue Tremé, sur une profondeur de 10 pieds 10 pouces et 7 lignes.

Le terrain No 9 mesure 79 pieds 7 lignes de façade rue Tremé, sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces et 7 lignes plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations consistent en une maison de résidence bien bâtie agréable, en briques, à trois étages, couverte en ardoise, occupée comme buvette et salle de billard, fabrique de cigares et résidence avec forge à l'arrière, et capable de rapporter un loyer de $50 par mois, le tout en bon état.

Terrain rue Colombus.

2° Un certain terrain de valeur, situé dans le Troisième District de cette ville étant le terrain No 7 du carré d'îlet No 627, borné par les rues Colombus, Kerlerec, Villeré et Robertson, lequel mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face rue Colombus sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins.

Le tout et d'après des plans que l'on peut voir sur le lieu de la vente.

Conditions—Pour la propriété décrite en second lieu

Comptant sur le lieu.

Pour la propriété premièrement décrite, un tiers comptant, et le reste à 1 et 2 ans avec 7 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente, et un dépôt de 10 0/0 sur le lieu. Les acquéreurs des deux propriétés assumeront les taxes de la courante année 1891, en sus de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 juil—12 19 26 août 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Sixième District.

Un joli cottage double à deux corps de logis

Au coin des rues Jersey et Valence.

Dans une localité agréable et convenable.

Succession d'Oscar Fortier, décédé.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur, Bureau No 18 rue Carondelet—SAMEDI, 15 août 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District de cette ville, paroisse d'Orléans, Division A. siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la même Cour, Division D, maintenant absent en congé en date du 8 juillet 1891. Dossier No 32,954, pour le compte de la succession d'Oscar Fortier, décédé à l'enchère publique, il sera vendu—

Un joli cottage double.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le terrain No 11, dans le carré borné par les rues Jersey, Laurel, Cadiz et Valence, lequel mesure 27 pieds, 3 pouces et 3 lignes de façade rue Jersey, sur une profondeur et façade rue Valence de 110 pieds, le tout plus ou moins, mesure américaine, d'après plan que l'on peut voir sur le lieu de la vente.

Les améliorations consistent en un joli cottage double, deux corps de logis, couvert en ardoises, ayant 3 chambres etc. une cuisine de chaque côté, et donne un revenu de $10 par mois chaque côté.

Conditions—Un tiers au plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente, et avec les clauses usuelles de sécurité et un dépôt de 10 0/0 sur le lieu, et l'acquéreur assumera les taxes de la courante année 1891, en sus de son adjudication.

L'acte de vente pardevant Ernest Commagere, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juillet—12-19-26—août 2 9 15

PAR LE CURTIS REAL ESTATE BUREAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison de résidence bien située et désirable dans le Second District.

No 251 rue St-Philippe, dans le carré d'îlet borné par les rues Galvez, Ursulines, Miro et St Philippe.

PAR LE CURTIS REAL ESTATE BUREAU—Bureau, No 67 rue Carondelet—E. Curtis, encanteur—SAMEDI, 1er août 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1891, Dossier No 32,051, dans l'affaire de la succession de Charles Delassize, décédé, à l'encan:

Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de la ville de la Nouvelle Orléans, carré d'îlet borné par les rues Ursulines, Galvez et Miro, mesurant 32 pieds de façade rue St Philippe sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, portant le numéro municipal 251 de la rue St-Philippe. Les améliorations comprennent six chambres et une cuisine, deux citernes, lieu d'aisance, etc.

Conditions.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles, l'acquéreur assumera les taxes de ville et d'Etat de 1891 en sus du prix d'adjudication de la propriété et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant H. J. Rhodes, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 juin—30—juil 8 15 22 29—août 1

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE EN BOIS, ARDOISE, No 503 rue Conti.

Succession de Jacob Hubert et Johanna Kimmele, sa femme.

No 33,243—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau, 25 Commercial Place—SAMEDI, 8 août, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er juillet 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, White, la Promenade Carondelet et la rue Dupré, désigné par le No 12, mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes sur la rue Conti, 105 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 11, et 107 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 13. Ensemble avec un cottage en bois couvert en ardoises, contenant six chambres, deux citernes, hangars lieux d'aisances, e.c.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et privilège du vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes de 1891 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 juil—5 11 18 25 août 1 8

Découvertes médicales.

L'état précaire de ma santé ne me permettant plus, depuis quelques années, d'exercer la médecine active, je consacre la majeure partie de mon temps à la découverte et à la préparation de médicaments spéciaux destinés à combattre nombre de maladies chroniques malheureusement trop communes. De temps en temps je parlerai de ces médicaments spéciaux dûs à mes recherches constantes et consciencieuses: j'en ferai connaître les effets en un langage simple, à la portée de tous les lecteurs. En attendant, je dirai ici quelques mots de ma découverte récente, réellement précieuse pour la grande majorité des familles: c'est la destruction radicale du plus dégoûtant et du plus tourmentant des insectes, la punaise...... et ses œufs. Mon Punaisicide Liquide est infaillible pour la destruction de cette vermine quand il est intelligemment employé—et sans danger. Voici le moment où va avoir lieu l'éclosion des œufs de la punaise. Il est important de prévenir cette éclosion et de réduire ces œufs en pourriture partout où ils sont comme incrustés!

C'est au No 49 de la rue Orléans que l'on continuera à trouver mon Bed Bug Killer, ou Punaisicide, au prix de 75 sous la bouteille de 24 onces.

Toute explication nécessaire sera donnée.

26 fév— —Dr. C. TARTUT

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE ATTRAYANT,

No 938 rue Magazine, entre l'avenue Louisiane et la rue Delachaise.

Succession de Gustave Yalete et femme.

No 32,559—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 1er août 1891, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 juin 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le joli cottage-résidence simple en bois, avec 2 étages à l'arrière, No 938 rue Magazine, entre l'avenue Louisiane et la rue Delachaise (dans l'îlet autrement borné par la rue Constance, Sixième District de cette ville), retiré de la banquette, avec parterre embelli et jardin de côté, galerie de façade et 6 chambres; cours proprement pavées, citerne, hangars, etc. Le lot est désigné par le No 15 sur le plan No 79, déposé au bureau de E. G. Gottschalk, ci-devant notaire, et mesure 25 pieds de face à la rue Magazine sur 127 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Double ligne de chars en face, et près du marché de la rue Neuvième. Résidence de choix dans un charmant voisinage.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat. Police d'assurance transférée, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 p. cent sur le prix d'achat comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er juil—1 4 11 18 25—1er août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage résidence avantageux,

No 87 rue Ste-Marie près de Chippewa.

Lots de valeur pour bâtir dans le septième district.

40 actions Fairview Planing and Shingle Manufacturing Co.

Billets à recevoir et meubles de maison.

Succession de Jean Donneys.

No 33,160 Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI 1er août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 24 juin 1891, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

1. Le joli et attrayant cottage en bois recouvert en ardoises, No 87 rue Ste Marie, entre les rues Chippewa et Fulton (dans l'îlet autrement borné par les rues Felicity, Quatrième district de cette ville), retiré du trottoir, avec galerie devant, quatre chambres dans le corps principal de la maison et deux chambres au 2me étage à l'arrière, cuisine, citernes et un grand hangar à deux étages au rez-de-chaussée. Le lot est confortablement arrangé de façon à être facilement divisé en deux corps de logis si on le désire. Le lot mesure (en mesure française) 32 pieds de face à la rue Ste Marie, sur 114 pieds de profondeur étant la moitié qui se trouve le plus rapprochée de la rue Fulton du lot No 2 dans l'îlet No 7.

2° Cinq (5) lots de terre situés dans le Septième District de cette ville et dans l'îlet No 258, borné par les rues Général Scott, Millaudon, Walmsley et Hollywood désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12 et mesurent comme suit: Lots Nos 6 et 7 chacun 28 pieds 8 pouces de face à la rue Millaudon sur 150 pieds de profondeur. Près du Audubon Iron Works, propriété du Parc Audubon et l'avenue St Charles. Terrain élevé et sûr d'augmentation.

3° Onze (11) lots de terre situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 254 borné par les rues Washington, Cohn, Short et Hollywood, désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 24 et mesurant comme suit: Lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Washington sur 107 pieds de profondeur, les lots 11 et 12 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Hollywood sur 150 pieds de profondeur; et le lot No 24 a 30 pieds de face à la rue Cohn sur 150 pieds de profondeur.

4° Seize (16) lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adams, Burdette, Septième et Cohn, désignés par les Nos 4, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23 et 24 et mesurant comme suit, à savoir: Lots Nos 4, 6, 7 et 8 chaque 30 pieds de face à la rue Adams sur 120 pieds de profondeur. Lots 11 et 12 chaque 30 pieds de face à la rue Burdette sur 150 pieds de profondeur. Lots 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 chaque 30 pieds de face à la rue Burdette, sur 120 pieds de profondeur, et les lots Nos 23 et 24 chaque 30 pieds de face à la rue Septième, sur 120 pieds de profondeur.

5° Dix (10) lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 253, borné par les rues Washington, Cohn, Hollywood et Burdette, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 24 et mesurant comme suit: Lots 5, 6, 7, 8, 9 et 10 chaque 30 pieds de face à la rue Washington sur 107 pieds de profondeur; les lots 11 et 12 chaque 30 pieds de face à la rue Burdette, sur 150 pieds de profondeur, et les lots Nos 23 et 24 chaque 30 pieds de face à la rue Cohn, sur 150 pieds de profondeur.

[illegible]

6° Quarante (40) actions du Fairview Planing and Shingle Manufacturing Company, Limité, de la valeur au pair de $100 chaque dont vingt actions ont été émises à Jean Donneys, représentées par le certificat No 5, daté le 27 janvier 1890 et les autres vingt actions ont été émises à Joseph W. Freese représentées par le certificat No 1 daté le 17 juillet 1889 et transférées à Jean Donneys.

7° Un certain billet à ordre, daté le 24 mai 1889 pour cinquante dollars ($50); tiré par Charles H. Osterberger à l'ordre de Jean Donneys, et payable 60 jours après date.

Et le même jour, au No 87 rue Ste Marie près de la rue Chippewa à 10 heures A. M.

Tous et séparément les meubles de maison et effets mobiliers qui s'y trouvent d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptants et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1891 au dessus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 25 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier chaque vente.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire aux frais de l'acquéreur.

28 juin—28—4 11 18 25 juillet—1 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements de choix dans des propriétés fort bien situées et d'un bon rapport.

Cottages doubles attrayants, d'un rapport constant, Nos 382 et 382 1/2 rue Annonciation, entre les rues St-André et Joséphine, et le grand et beau terrain adjacent pour bâtir.

Joli cottage simple en bois, No 412 rue Annonciation.

—ET LE—

Magnifique cottage double, Nos 408 et 410 rue Annonciation, entre la rue Joséphine et l'avenue Jackson.

Le tout est avantageusement situé pour la location dans un des meilleurs quartiers de la partie inférieure du Quatrième District.

Succession de Mme Lizette Krekeler, veuve de William Krekeler.

No 31,818—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—SAMEDI, 1er août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 7 juin 1891, rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété de valeur, ci-après, à savoir:

1° Le joli cottage double bien bâti, Nos 382 et 382 1/2 rue Annonciation, dans le carré borné par les rues Chippewa St André et Joséphine, dans le Quatrième district de cette ville, retiré du trottoir, avec parterre en avant et jardin sur le côté, salon, deux chambres, cuisine, deux citernes, lieux d'aisance, sur la cour, chaque côté, toujours occupé et rapportant $30 par mois. Le lot mesure 30 pieds 11 pouces 7 1/2 lignes de face à la rue Annonciation sur 128 pieds de profondeur, mais 123 pieds de profondeur sur un plan dressé par O. J. Morel, ci-après décrit. Se trouvant en bonne condition et bien situé, impossible de trouver un placement plus avantageux.

2° Le terrain de choix pour bâtir, touchant et dans le même district et îlet que la propriété premièrement ci-dessus décrite, mesurant 30 pieds 11 pouces 7 1/2 lignes de face à la rue Annonciation sur 126 pieds de profondeur mais 123 pieds de profondeur d'après un plan dressé par O. J. Morel, daté le 27 mai 1874 et déposé au bureau d'Octave Morel, notaire en cette ville, sur lequel le dit lot et le lot ci-dessus décrit sont désignés comme lots 12 A et B et sont formés du lot No 12 du plan original de la ville de Lafayette. Un bon site soit pour résidence ou comme bon placement.

3° L'attrayant cottage résidence double en bois, Nos 408 et 410 rue Annonciation entre Joséphine et l'avenue Jackson (dans l'îlet autrement borné par la rue Chippewa, quatrième district de cette ville) retiré de la banquette avec jardin de façade et allées de côté, cours à l'arrière bien briquetées et contenant galeries de façade 5 chambres, citerne et hangars de chaque côté, constamment loué et donnant un revenu de $312 par an. Le lot est de dimensions plus grandes que d'ordinaire et est désigné par la lettre A sur un plan dressé par Hunter Stewart, Esq., député voyer de la ville, et mesure conformément en mesure américaine 35 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Annonciation sur 150 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et comprend la portion inférieure du lot No 8 sur le plan original de la ville de Lafayette, lequel dit lot No 8 mesure en mesure française 60 pieds de face à la rue Annonciation sur 142 pieds 10 1/2 pouces de profondeur entre lignes parallèles; à un îlet seulement de l'avenue Jackson; convenable aux lignes de char, églises et marchés, et toujours occupé par de bons locataires.

4° Le joli et simple cottage en bois No 412 rue Annonciation, dans le même district et carré d'îlet, et touchant à la propriété ci-dessus troisièmement décrite, contenant 3 chambres, citerne, hangar et une grande cour, le terrain étant large et profond, et est désigné par la lettre B sur le dit plan dressé par Hunter Stewart, Esq., député-voyer de la ville, et mesure conformément 28 pieds 9 pouces de face à la rue Annonciation sur 159 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et est compris de la portion supérieure du lot No 8 sur un plan original de la ville de Lafayette, lequel dit lot No 8 mesure en mesure française 60 pieds de face à la rue Annonciation sur 140 pieds 10 1/2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est louée à raison de $120 par an.

Ces emplacements de propriétés de choix et sites pour bâtir sont bien situés pour résidence ou emplacement de propriétés, le voisinage étant de choix et populeux. Ceux qui cherchent des placements de première classe ne devraient pas négliger cette occasion. Voir les plans à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, polices d'assurance transférées, et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 juil—5 11 18 25—août 1 15

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence et café dans le centre des Presses à Coton et des fortes expéditions, coin Sud Peters et St-James, connu comme "Charley's". Ensemble avec la clientèle, installations et le contenu du dit établissement de première classe, et

Un Cottage Double, Rue Rousseau, entre Jackson et Philip.

Succession de Mme Mary Hawkins.

No 32,269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 13 juillet 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, savoir—

1° Le café et résidence cottage, coin nord-ouest des rues Sud Peters et St-James, dans l'îlet borné par les rues Sud Peters, St-James, Tchoupitoulas et Market. Le terrain est composé de 3 lots, No 3, 4 et 5, qui mesurent chacun 25 pieds 8 pouces 7 1/3 lignes de face à la rue Sud Peters, sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 5 formant le coin Sud Peters et St-James.

Ensemble avec la clientèle, comptoirs, étagères, installations et le contenu du dit café.

2° Le cottage double No 127 rue Rousseau, borné par les rues Jackson, Philip, Rousseau, et Fulton. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Rousseau sur 158 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur.

Dans un voisinage bien amélioré au milieu de toutes les accommodations d'accès facile aux affaires et est toujours occupé par de bons locataires.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur à un et deux ans, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes de la courante année en sus du prix de l'adjudication et devant déposer dix pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire.

15 juil—15 25—août 1 8 15

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement d'argent rémunérateur

Dans de jolis cottages semis et doubles, au coin S.-E. des rues Joséphine et Chippewa.

Succession de Mme Anna Marie Dietzler, Veuve de George J. Yost.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,018.

PAR MACON DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er août 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté du 26 juin 1891 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage double en bois, à un étage, Nos 120 et 120 1/2 rue Joséphine coin S. E. de la rue Chippewa, dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Jackson, Joséphine, Chippewa et St-Thomas, ayant 5 chambres, auvent, citerne de chaque côté.

Aussi, le joli cottage simple, en bois, à l'arrière, No 288 rue Chippewa, ayant 3 chambres, auvent, citerne. Le terrain sur lequel ils s'élèvent forme le coin des rues Joséphine et Chippewa, et mesure 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face rue Joséphine, sur une profondeur et façade rue Chippewa de 120 pieds et 3 pouces entre lignes parallèles, d'après un plan de A. G. Blanchard député voyer de la ville en date du 11 octobre 1871, le dit plan annexé à un acte devant [illegible].

Ils sont situés à un îlet de la rue Jackson au milieu d'un voisinage populeux, attirant de bons locataires en tout temps. Comme placement d'argent ou pour en faire des demeures, ils sont désirables.

Conditions—Comptant. L'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant au moment de la vente sera requis.

L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 juin—28—juil 4 11 18 25—aout 1

PAR D. E. MORPHY.

Des terrains splendides et bien situés avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville.

No 28,972—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Edward Keena vs ces créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu SAMEDI 8 août 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, à la demande de John R. Fell, syndic nommé de l'insolvable ci-dessus, en vertu d'un ordre et conformément à un jugement rendu et ordre lui a été donné le 8 juin 1891 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances, etc. situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 590, qui est borné par les rues Gasquet, Rocheblave Canal et Dolhonde, désignés comme lots Nos 22 et 23 sur un plan de John F. Braun, voyer en date du 23 juin 1884, les dits lots se touchant et mesurant chaque 27 pieds 8 pouces de façade rue Gasquet sur une profondeur de 105 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles. Le lot 23 forme l'encoignure des rues Gasquet et Rocheblave.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant John J. Barbelli, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 juil—7 14 21 28—aout 1 8

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage double dans le Sixième District.

Nos 763 et 763 1-2 rue Constance, entre Milan et Marengo.

Heinricks & Dannerman vs Leurs Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 31,719.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. ROBINSON, encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI, 8 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 juin 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage en bois à deux corps de logis Nos 763 et 763 1/2 de la rue Constance, entre Milan et Marengo borné par la rue Magazine, ayant 5 chambres de chaque côté, cour pavée, un hangar, des lieux d'aisance, le tout en bon état. Les chambres ont des tuyaux à gaz prêts pour le gaz. La propriété est en bon ordre, ayant été bâtie il y a quelques années, et les rues avoisinantes sont bien pavées, et les lignes de chars passent devant la porte: un côté est loué actuellement pour $15 par mois, l'autre côté est vacant. Le terrain mesure 30 pieds de face rue Constance, 150 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Les taxes de 1891 seront assumées par l'acquéreur, 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant G. T. Preot, notaire.

4 juillet—4 11 18 25—1 8 août

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de choix rue Front, entre Thalie et Erato.

Attenant au Pacific House.

Succession de Abraham B. Reading et son épouse Margaret B. Reading.

No 32,934—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur—Bureau 159 rue de la Commune.—Le MERCREDI, 29 juillet 1891, à midi, à la Bourse d'Encan, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1891 dans l'affaire de la succession de Abraham B. Reading et de son épouse Margaret B. Reading, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, et dépendances lui appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Peters, (anciennement Nouvelle Levée) Thalie (précédemment Benjamin) et Erato (anciennement Legoth) désigné comme lot No 12 et mesurant 24 pieds de face à la rue Front sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1891 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, notaire; un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de la vente.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

PAR ONORATO & STUART,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Quatrième District rue Deuxième, entre Constance et Laurel.—Succession de Catherine Travers, veuve de Terence Doyle.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.—No 24,543.

PAR ONORATO & STUART.—C. D. STUART, Encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 1er août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la dite Division A. daté le 21 juillet 1891, il sera vendu, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 5, dans l'îlet No 112, borné par les rues Deuxième, Troisième, Constance et Laurel et mesure 20 pieds 8 pouces et 10 lignes de face rue Deuxième sur 111 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6, 111 pieds 2 pouces et 2 lignes le séparant du lot No 4 et 26 pieds 8 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, au pied américain.

Conditions—L'acquéreur fournira un bon papier à douze (12) mois avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt huit pour cent de la date pour le montant d'adjudication. L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

29juil—29 30—août 1

ASSURANCES.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurances TEUTONIA,
De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux dispositions de sa charte cette compagnie publie l'état annuel suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues—		
Sur risques de feu	$183,923 30	
Sur risques de mer	22,707 70	
Sur risques de rivière	25,887 70	
		$232,510 70
Ajouté, primes non expirées pour 1889		74,103 00
		$306,613 70
A déduire—		
Pertes de feu payées	$61,592 27	
Pertes de mer payées	4,942 66	
Pertes de rivière payées	12,192 69	
Réassurances	30,796 11	
Commissions	31,063 93	
Primes remises	20,340 28	
Taxes et licences	11,908 53	
Dépenses générales et dépenses d'agence, moins l'intérêt	7,804 46	
Profits et pertes	879 33	172,521 29
		$134,092 41
Réservé pour primes non expirées, 31 décembre 1890		$84,723 00
Dix pour cent d'intérêt sur le fonds capital pour l'année		25,000 00
Réservé pour pertes non ajustées		16,296 00
Surplus		8,073 41
		$134,092 41

ACTIF.

Comptant en main	$38,104 53
81,000 bons de ville consolidés de la N. O. (Premium), valeur sur le marché	65,575 00
62,000 bons 5 pour cent de la N. O. valeur sur le marché	62,000 00
30,000 bons 4 pour cent des Etats-Unis, valeur sur le marché	36,500 00
120,000 bons d'Etat de la Louisiane valeur sur le marché	111,900 00
10,000 bons hypothécaires de la Canal and Claiborne Street Railroad, valeur sur le marché	10,500 00
Bons-certificats de ville de la Nouvelle-Orléans et autres stocks	3,743 25
Propriétés foncières	41,362 50
Prêts sur hypothèques	42,791 66
Prêts sur gages	12,200 00
Primes en cours de collection	23,774 92
Billets à primes et comptes à recevoir	4,139 55
Meubles de bureau	1,000 00
	$452,097 41

PASSIF.

Fonds capital	$250,000 00
Fonds de réserve	50,000 00
Réservé pour primes non expirées	84,723 00
Intérêt sur dividende non payé	505 00
Pertes non ajustées	16,296 00
Surplus	8,073 41
Intérêt sur fonds capital dû en janvier 1891	12,500 00
	$452,097 41

L'état ci-dessus est une copie vraie et correcte transcrite des livres de la compagnie.

WM B. SCHMIDT, Président.
H. R. GOGREVE, Vice Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant le soussigné notaire de la Nouvelle-Orléans, Lne. ce 9me jour de janvier 1891.

JOHN J. WARD, Notaire Public.

A une assemblée du Bureau des Directeurs de cette compagnie tenue le 8 courant, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt dividende semestriel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital, faisant dix pour cent pour l'année 1890.

DIRECTEURS.

H. Buddig,	Isaac Levy,
Theo Hellmann,	C. H. Miller,
Anton Braun,	Albert P. Noll,
J. B. Camors,	Frank Roder,
M. Frank,	J. E. Rengstorff,
R. Frotscher,	Louis Rock,
C. B. Fisher,	Wm B. Schmidt,
H. R. Gogreve,	H. Schmitz,
S. Hyman,	J. G. Spor,
F. Jacobs,	Jas J. Schmidt,
Julius Kreider,	C. H. Schenck,
J. H. Keller,	Hy Wellmann.

13 jan—1m

Vingt-quatrième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1890:

Primes sur incendies	$203,127 23	
Primes maritimes	3,513 95	
Primes des rivières	1,889 72	
		$207,530 90
A ajouter: Primes non expirées de 1889		41,180 13
		$248,711 03
A ajouter: intérêts, profits et pertes	$28,333 59	
Moins salaires et dépenses générales	14,787 48	
		13,546 11
Fonds de surplus de 1889		24,476 05
Total		$286,733 19
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$95,758 37	
Sur risques maritimes	1,863 04	
Sur risques de rivières	299 67	
	$97,921 08	
Réassurances	36,176 64	
Primes remises et commissions	54,577 70	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et assurances	8,662 87	
		185,338 29
Profits bruts		$101,394 90
Réservé—		
Pour primes non expirées	$44,168 67	
Pertes d'incendies non payées	11,963 43	
Dividende de Juillet 1890	10,000 00	
Dividende de Janvier 1891	10,000 00	
Fonds de surplus 1890	25,262 80	
	$101,394 90	$101,394 90

ACTIF

Billets pour primes	$15,[illegible]
Primes en voie de collection	41,714 14
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	22,820 00
Prêts sur hypothèques	4,100 00
Actions des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	91,144 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	30,376 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 41
Meubles de bureau et accessoires	4,873 14
Argent comptant et en banque	24,394 53
	$291,394 90

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	44,168 67
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,963 43
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1891	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus 1890	25,262 80
	$291,394 90

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce 9me jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à leur réunion régulière a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1890, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	F. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING,	JOHN THORN,
J. HASSINGER,	J. B. MEYERS,
L. GRUNEWALD,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	GEO. LIEDELICH,
J. B. MERILH,	JOHN G. MOLL,
F. J. LANGLES,	D. BERNHARDT,
M. VONDERBANK,	EMIL WEBER.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 23me jour d'avril 1891 jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

B. Leopold vs F. Frank.—No 33,395.—Division C.

Cette affaire a été appelée pour être jugée aujourd'hui. Présent: R. E. Moise Esq. pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté. Et après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'avocat, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, de la façon donnée ci-après et pour les raisons assignées de vive voix:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré contre le défendeur Elise Frank soit maintenant confirmé, il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre le dit défendeur Elise Frank, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et dissolvant pour toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante sous tous autres rapports soit rejetée hors de cour et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 23 avril 1891.
Jugement signé le 23 avril 1891.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi j'ai ici mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30me jour d'avril en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-onze.

{Sceau} JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

1er mai—

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

L'Abeille de
Bureaux